

**Communiqué
de presse**



Géoparc Terres d'Hérault

Montpellier, le 15 septembre 2025

Les chemins de Compostelle rejoignent la dynamique Géoparc

Lundi 15 septembre 2025, les élus du Département de l'Hérault ont voté une délibération officialisant un accord de partenariat inédit entre le Géoparc Terres d'Hérault et l'agence française des chemins de Compostelle, détentrice d'un label UNESCO.

L'objectif ? Mutualiser leurs initiatives et valoriser les chemins de Compostelle dans l'Hérault et au sein du Géoparc.

En 1998, l'UNESCO a inscrit les chemins de Compostelle sur la liste du patrimoine mondial en tant que bien culturel. Depuis 2015, dans le cadre d'un protocole d'accord avec l'Etat, l'Agence française des chemins de Compostelle développe un programme d'actions partenarial en vue d'assurer la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine.

Deux composantes des chemins de Compostelle sont situées en Hérault et dans le périmètre du Géoparc Terres d'Hérault :

- Aniane - Saint-Jean-de-Fos (Hérault) : **pont du Diable**
- Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault) : **ancienne abbaye de Gellone**

C'est dans ce contexte que l'Agence française des chemins de Compostelle a récemment contacté le Département afin de proposer la mise en œuvre d'un partenariat autour des six axes détaillés ci-dessous.



L'Abbaye de Gellone



Le pont du diable

Service presse Département de l'Hérault
Florence BALDIT 04 67 67 49 04 – 06 46 12 70 09
presse@herault.fr

Une action qui s'inscrit pleinement dans la **philosophie du label « Géoparc mondial » de l'UNESCO** pour lequel le Département a déposé un dossier de candidature. Lors de leur visite officielle sur le territoire entre le 23 et le 27 juin derniers, les **évaluateurs** de cette institution internationale ont noté très favorablement l'adhésion des acteurs locaux et la qualité des actions menées en trois ans et demi. Ils ont mis en exergue le besoin de maintenir à **un haut niveau les contributions et actions partagées entre acteurs**, favorisant l'expression des besoins du territoire. Dans ce cadre, le renforcement du travail collaboratif avec les autres détenteurs de labels est clairement attendu, particulièrement les labels UNESCO.

Préservation et mise en valeur des chemins de Compostelle en Hérault

Le Département et l'Agence, en lien avec les services de l'Etat et les communes propriétaires, s'assureront de la déclinaison du plan de gestion du bien. Pour ce faire, ils accompagneront conjointement, chacun dans son domaine de compétence et d'expertise, la mise en œuvre des volets territoriaux du **plan de gestion** pour chacune des composantes, **mobiliseront les acteurs concernés** et **participeront aux commissions locales**.

Développement et la promotion des itinéraires

Pour cet axe, le Département et l'Agence assureront une **veille** et une observation régulière de l'évolution des **fréquentations**, des **profils** et des **pratiques** du public avec des outils tels que les **éco-compteurs**, flux vision tourisme, enquêtes de clientèle...

Ils accompagneront le développement et la qualification des **itinéraires** : harmonisation de la **signalétique**, développement de **l'offre d'hébergement** et de services, sensibilisation et formation des acteurs du tourisme.

Le partenariat vise également à tisser des liens entre les villes et villages labellisés « communes haltes », et à faire la promotion des itinéraires (diffuser et relayer les manifestations et événements, organiser des accueils presse...).

Qualification de l'accueil et l'information des publics

Le Département et l'Agence coordonneront leurs efforts pour développer une offre d'accueil adaptée à chaque public en s'appuyant notamment sur la poursuite du déploiement du label « **Accueil Compostelle** », co-animé par Hérault Tourisme sur notre département. L'Agence proposera des sessions de formation adaptées pour les personnels d'accueil des offices de tourisme.

Médiation du patrimoine

Le Département et l'Agence poursuivent un objectif commun de sensibilisation des habitants et des visiteurs au patrimoine culturel. Le Département et l'Agence veilleront à faire connaître l'inscription UNESCO du bien auprès du grand public.

Ils mettront en œuvre des actions conjointes de médiation auprès du public et particulièrement du **jeune public** : **expositions, supports éditoriaux, outils numériques, espaces d'évocation**.

Rayonnement et coopération

Le Département et l'Agence s'emploieront à amplifier le rayonnement de l'Hérault par la recherche et la mise en œuvre de **coopérations culturelles et touristiques** avec d'autres collectivités situées sur les chemins de Compostelle en **Europe** ou inscrites sur la liste du **patrimoine mondial de l'Unesco**.

Accompagnement du Département dans le cadre du projet de Géoparc Terres d'Hérault

L'Agence française poursuivra sa participation active au Comité stratégique du Géoparc Terres d'Hérault ainsi qu'à l'ensemble des réunions techniques auxquelles elle sera invitée.

Des actions de médiation communes, par exemple autour de la **géologie des chemins de Compostelle**, seront proposées par l'Agence au Géoparc Terre d'Hérault, grâce à la mise en place par exemple du programme « **enfants médiateurs** », qui fait le lien entre public scolaire et patrimoine mondial.

Le saviez-vous ?

Un **établissement public administratif (EPA)** sera créé en 2026, dont les missions reprendront celles du **Syndicat Mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze** ainsi que le portage du **Géoparc Terres d'Hérault**.

Ces deux projets structurants s'inscrivent dans une volonté du Département de promouvoir un **tourisme durable** et **responsable**. Leur rapprochement au sein d'une structure unique s'inscrit dans une volonté de mettre en **synergie** l'ensemble des projets portés par le Département en lien avec les **initiatives locales**.